



RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**Direction Générale des Transports, de la
Mobilité et des Grands Équipements**

REUNION DU COMITE DE PARTENAIRES REGIONAL

(PRÉVUE PAR LA LOI D'ORIENTATION DES
MOBILITES)

16 JUIN 2024

COMPTE-RENDU

Liste des participants présents :

Associations d'usagers :

- Madame Nicole TAGAND, Fédération Nationale des Associations d'Usagers des Transports (FNAUT) de la Région Provence Alpes Côte d'Azur

Associations d'employeurs :

- Monsieur Jean-Paul LIEUTAUD, Président de la Fédération Nationale des transports de voyageurs

Habitants tirés au sort :

- Monsieur Frédéric ESPINASSE

Région :

- Monsieur Jean-Pierre SERRUS, Président du Comité des Partenaires régional, Vice-Président en charge des transports et de la mobilité durable
- Monsieur Laurent BENVENUTI, Conseiller Transport et infrastructures du Président
- Monsieur Victor ALONSO, Directeur général adjoint Transports et Grands équipements
- Monsieur Bastien LAURAS, Directeur, Direction des trains régionaux et de l'intermodalité
- Monsieur Xavier TURCK, Directeur, Direction des transports scolaires et interurbains
- Madame Caroline FAHMY Directrice Adjointe, Direction des Infrastructures et des Grands Équipements
- Madame Françoise AUTRIC, Cheffe de projet DGA, Autorité Organisatrice de la Mobilité
- Madame Nathalie PEINADO, Cheffe de projet Animation mobilités et territoires 83-06
- Madame Valérie VERNISSE, Cheffe de projet Animation mobilités et territoires 04-05
- Monsieur Fabien LOZACH, Chef du service Réseau Var
- Madame Véronique FRANCESCHETTI, Chef de service du réseau Alpes Maritimes
- Madame Marine DOLLE, Chargée de mission service grands équipements

- Sylvie PEUZIN, Chargée de mission Sécurité, Concertation publique et Relations Institutionnelles

Compte rendu synthétique des échanges

Monsieur SERRUS ouvre la séance, puis procède à l'appel des présents et à l'approbation du compte rendu.

Il rappelle que les COPART ont été institués par la LOM et que les membres dûment invités émettent un avis consultatif.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente :

Madame TAGAND : souhaite revenir sur son vote sur le cas du trajet entre Veynes et Grenoble si le PZE n'est pas utilisable.

Monsieur SERRUS : indique qu'il n'est pas possible de revenir sur un vote.

Monsieur LAURAS : confirme que l'évolution ne concerne pas les conditions d'usage du PZE et d'accès aux trains. Les cars Zou étaient déjà accessibles au Pass ZOU ! études. C'est un élargissement des jeunes éligibles. Le TER entre Veyne et Aspres pouvait être utilisé par un PASS ZOU ! Etudes, mais pas entre Veynes et Grenoble, cela n'a pas changé.

Madame TAGAND : précise qu'elle n'avait pas compris cela.

Madame VERNISSE : informe qu'il n'est pas possible de revenir sur le vote mais qu'il est possible de rajouter une mention en fin du compte-rendu

Monsieur SERRUS : propose que cette solution soit retenue

Madame TAGAND : indique que la prudence l'incitera à l'abstention, dans l'attente de la diffusion du compte-rendu.

Adoption du compte rendu

Présentation des évolutions tarifaires 2024 par Monsieur Bastien LAURAS

- **Point 1 : Pass Rail jeunes**

Un Pass Rail, un billet à 0€, une pièce d'identité

- + Un produit destiné à tous les **jeunes de 16 à 27 ans** (inclus) ;
- + En vente à partir du **5 juin 2024**, exclusivement **en ligne** auprès de SNCF Connect, Trainline et des autres agences de voyages agréées SNCF proposant la vente du Pass Rail ;
- + Un prix unique de **49€** pour **31 jours consécutifs maximum de validité**, à partir de la date de validité choisie par le titulaire, **entre le 1er juillet 2024 et le 31 août 2024** (inclus) ;
- + Les billets au tarif Pass Rail pourront être pris à partir du 5 juin 2024 pour des **trajets entre le 1er juillet 2024 et le 31 août 2024** (inclus) ;
- + Valable en **France**, sur **TER** (toutes régions, y compris sur les TER à réservation Normandie et Grand-Est), et les **INTERCITÉS de jour et de nuit** ;
- + Valable pour des trajets en **2nde classe** uniquement. Accès interdit en 1^{ère} classe. Le surclassement n'est pas autorisé ;
- + Pour voyager, la présentation du **Pass Rail**, d'un **billet à 0€**, et d'une **pièce d'identité officielle originale et valide** est obligatoire. Pièce d'identité numérisée ou photocopiée non acceptée.

Questions/Réponses

M. LAURAS : 3 évolutions (cf points suivants) seront proposées en commission régionale du 12 juillet. Concernant le Pass Rail Jeunes il permettra l'accès illimité aux TER et aux inter-cités. Un supplément

est à payer pour voyager en couchette sur les trains Intercités de nuit. S'agissant des transports de la Région Sud, cette évolution se fera uniquement sur les TER (pas sur les cars ni sur les CP).

Mme TAGAND : est-ce un financement national ou les régions ont contribué ?

M. SERRUS : il y a une répartition de la charge avec environ 80% de financement de l'État. Mais ce sera ajusté.

M. LAURAS : les Régions vont récupérer 85% des recettes des pass rail mais il faudra étudier le coût en termes de perte de recette. Le coût exact pour la Région Sud n'est pas encore connu. L'État prend en charge les frais de développement et de distribution.

M. SERRUS : la Région a été favorable à la mise en place dès cette année à l'été 2024. A-t-on une idée du nombre de Pass vendus ?

M. LAURAS : 7000 pass ont été vendus le 1^{er} jour, le 5 juin.

Avis :

Avis favorable à l'unanimité

- **Point 2 : Pass Intégral 3 & 7 jours**

Au début de l'été 2024 sera commercialisé le pass intégral 3 & 7 jours. Il est basé sur le Pass Sud Azur Explore, en lien avec la métropole et se déclinera de la façon suivante :

- Les Tarifs sont les suivants : 3 jours à 40 € et 7 jours à 55 €
- Un titre pour tout Public
- Il se chargera sur carte billettique nominative au lancement (contraintes techniques liées aux services et billettique de la Métropole) et sera distribué en guichets et/ou rechargeable sur distributeur
- Le Périmètre de validité concernera tous les services de transports publics urbains et régionaux proposés sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence (identique à l'abonnement mensuel ou annuel)

Questions/Réponses :

Mme TAGAND : Je suis ravie pour les touristes. Je suis désolée pour les autochtones qui n'en bénéficieront pas pour aller sur la côte.

Avis :

Avis défavorable : 0

Abstention : 1- FNAUT

- **Point 3 : Pass régional illimité 7 jours**

Le Pass Régional 7 jours permettra l'accès à tous les TER au sein du périmètre régional et concernera tous les publics, avec une vocation touristique. Ce Pass est proposé à titre expérimental et la pérennisation sera étudiée après cette période de test. Le Pass illimité pour 7 jours se déclinera de la façon suivante :

- Le tarif sera de 100 €
- Titre Tout public
- Il sera délivré en guichet ou sur les distributeurs ou en ligne
- Le Périmètre de validité concerne toutes les lignes du réseau ZOU ! Express TER

Questions/Réponses :

Mme TAGAND : félicitation pour ces Pass, c'est ce qu'on demande aussi sur les longues distances, il faut continuer pour les habitants éloignés des métropoles qui n'ont pas forcément d'abonnement

Avis :

Avis défavorable : 0

Abstention : 1- FNAUT

- **Point 4 : Extension abonnements illimités ZOU ! Express Val de Durance aux réseaux ZOU ! Proximité 04/05**

Il s'agit d'une extension des abonnements au réseau de proximité 04/05, afin que les abonnés puissent avoir accès aux LER+TER (même O/D) et sur l'ensemble du réseau de proximité, afin d'offrir plus d'intermodalité sur cet axe.

L'expérimentation est prévue sur l'axe Val de Durance avec :

- Le maintien de l'accès aux LER sur les mêmes Origines-Destination avec les abonnements illimités TER ZOU ! entre Marseille et Briançon
- Des services supplémentaires offerts : L'extension des abonnements illimités mensuels et annuels ZOU ! Express Val de Durance : abonnements avec Origine et Destination comprises entre Marseille et Briançon, hors intra territoire métropolitain Aix-Marseille-Provence, avec l'accès à l'intégralité des réseaux Proximité ZOU! 04 et ZOU! 05
- Des tarifs des abonnements TER inchangés donnant accès aux services de proximité en plus des O/D LER, hors évolution tarifaire régionale

La nouvelle offre routière renforcée sera mise en œuvre à partir du 15 décembre et sera présentée au prochain COPART.

Questions/Réponses :

Néant

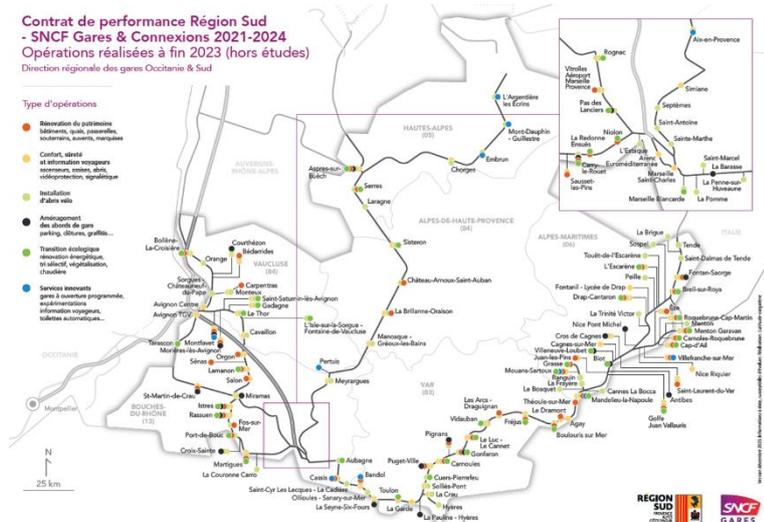
Avis :

Avis défavorable : 0

Abstention : 1- FNAUT

Présentation des aménagements

- **Point 1 : Poursuite de l'aménagement des gares et pôles d'échanges ferroviaires**



Dans le cadre du contrat de performance 2021-2024 pour l'amélioration de l'attractivité des gares TER, 30M€ d'investissements ont été octroyés et 3 axes d'interventions prioritaires ont été choisis : confort / transition énergétique et écologique / services innovants ;

120 gares ont été concernées et 470 opérations programmées : rénovation des ouvrages (BV, quais, PASO, passerelle), pose de nouveaux abris de quai, remplacement d'ascenseurs, vidéoprotection, traitement des abords, rénovation de parkings...

Sur la période 2021-2023, 65% des opérations ont été réalisées.

Sur la mise en accessibilité des gares :

42 gares ferroviaires ont été identifiées comme prioritaires dans le Schéma directeur régional d'Accessibilité voté en 2015, et à rendre accessibles avant le 4 décembre 2024.

À fin 2023 la mise en accessibilité a été finalisée (quais et bâtiments voyageurs) pour 34 gares sur les 42 prioritaires. Cela concerne les :

- Départements 04 et 05 : Gap, Manosque-Gréoux-les-Bains, Veynes-Dévoluy ;
- Département 06 : Antibes, Beaulieu sur Mer, Cannes, Carnolès, Juan-les-Pins, Menton, Nice-Riquier, Nice-Saint Augustin, Nice-Thiers ;
- Département 13 : Aix-en-Provence centre, Aix-en-Provence TGV, Aubagne, Gardanne, La Ciotat, Marseille Saint Charles, Marseille-Blancarde, La Pomme, Port-de-Bouc, Salon de Provence, Saint Antoine, Saint Joseph-le-Castellas, Sainte-Marthe, Vitrolles Aéroport Marseille-Provence ;
- Département 83 : Les Arcs-Draguignan, Hyères, Saint Raphael Valescure, Toulon ;
- Département 84 : Avignon Centre, Avignon TGV, Cavaillon, Orange ;

La programmation à venir concerne : Arles (livraison 2025), Briançon (2024), Cagnes-sur-Mer (2025), La Trinité (2028), Miramas (2026), St Laurent-du-Var (2028), Tende (2024), Villefranche-sur-Mer (2025).

Il est possible que le futur contrat de performance intègre de nouvelles gares.

Sur l'aménagement des espaces ZOU ! :

La mise en place d'un haut niveau de service pour l'information voyageurs et la vente de titres du réseau unifié ZOU ! dans les gares les plus fréquentées de la Région ont été renforcées.

Les objectifs : équiper 21 gares d'« espaces de services premium » (points de vente et d'information avec personnel d'accueil polyvalent) avec un habillage des lieux de distribution et d'accueil aux couleurs de la marque régionale ZOU !

Les investissements en études et travaux réalisés à date sont de 820 000€ pour les gares équipées depuis fin 2023 et concernent Avignon-centre et Menton

Pour les études et travaux en cours : les gares d'Aix-en-Provence, Marseille-Saint-Charles et Cagnes-sur-Mer et des opérations de "covering" sont menées en parallèle dans le cadre de la convention TER.

Sur la poursuite de l'aménagement des gares et des pôles d'échanges

Les pôles d'échanges multimodaux (PEM) suivants seront livrés en 2024. Il s'agit des :

- PEM de Cagnes-sur-Mer, pour un montant total d'investissement de 27 000 000 € (part régionale de 5 200 000 €)
- PEM de MENTON, pour un montant total d'investissement de 24 500 000 € (part régionale de 5 000 000 €)
- Avignon-Centre,
- PEM Manosque (1ère phase), pour un montant total d'investissement de 700 000 € (part régionale de 400 000 €)

Avis :

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Avis favorable à l'unanimité

- **Point 2 : Stationnement vélo sécurisé en gare**

Depuis fin 2021, 93 nouvelles gares ont été équipées, soit 1278 nouvelles places de stationnement sécurisées. Les abris sont accessibles gratuitement à tout titulaire d'une carte de transport (même si celui-ci n'est pas abonné) ou QR code (e-billet TER) et les inscriptions se font sur le portail ZOU! (zou.maregionsud.fr). Il s'agit d'une importante politique de changement engagée avec les équipes ZOU! : tuto, film, nudges en gare dès l'automne, démonstration, etc....

Avis :

Avis défavorable : 0

Abstention : 0

Avis favorable à l'unanimité

La séance est close à 18H50